



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 25/02/14

Reçu en Préfecture le : 28/02/14
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 24 février 2014
D-2014/157

Aujourd'hui 24 février 2014, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

(Présidence de Monsieur Hugues MARTIN à partir de 19h10) Interruption de séance de 17h00 à 17h20

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Monsieur Nicolas BRUGERE, Monsieur Maxime SIBE, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAIOUD, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Paola PLANTIER, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN,

Excusés :

Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Anne WALRYCK, Monsieur Joël SOLARI, Madame Nicole SAINT ORICE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Madame Wanda LAURENT, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Natalie VICTOR-RETALI

Travaux de réaménagement de l'espace Saint-Michel. Avenants aux marchés de travaux. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du réaménagement des espaces publics de l'espace Saint-Michel, la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé un appel d'offres en juin 2012, relancé partiellement pour les marchés de travaux infructueux fin janvier 2013, sur la base d'un dossier de consultation élaboré par une équipe de maîtrise d'œuvre constituée de l'agence OBRAS Architectes, du bureau d'études ARCADIS et d' HORIZONS PAYSAGES.

Par délibération n° D-2013/249 du 26 avril 2013, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux correspondants.

Depuis le démarrage des travaux le 26 août dernier, deux arrêts de chantier ont dû être prononcés.

Des dispositifs de protection de certains trottoirs sont rendus nécessaires pendant le chantier. Des modifications techniques doivent être apportées suite à la demande de la Communauté Urbaine de Bordeaux, futur gestionnaire de la voirie.

Différentes adaptations sont également à envisager pour certains dispositifs déjà prévus au marché, au vu des demandes des concessionnaires. Des prix nouveaux sont proposés pour ces ouvrages à modifier. Ils concernent deux des marchés à bons de commande.

Les marchés de travaux concernés doivent donc être modifiés en conséquence :

Lot 01 – Terrassements-VRD

Marché n° 2013-190 – Société Atlantic Route

Arrêts de chantier :

1 – Arrêt de chantier pour la fête de la Saint-Michel les 26 et 27 septembre 2013

Du fait des travaux sur les places Meynard et Canteloup, afin de permettre de faire perdurer la fête de la Saint-Michel, organisée tous les ans, il a fallu l'installer sur la place du Maucaillou. L'emprise de cette fête place du Maucaillou ne permettait pas d'avoir une circulation indépendante et sécurisée des camions assurant la livraison du chantier (20 à 50 camions/jour circulaient pour traverser la zone de festivités à ce moment-là afin d'évacuer les gravats issus des démolitions). De ce fait, il était indispensable, pour éviter tout accident, d'arrêter le chantier pour ces deux jours de fête.

Le montant journalier de cet arrêt est de

10 543,57 € HT/jour, soit **21 087,14 € HT pour les 2 jours**

2 – Arrêt de chantier relatif aux concessionnaires

Lors des travaux de terrassement sur la place Meynard, il a été constaté qu'un réseau basse tension d'ERDF (2007) n'était pas assez profond par rapport au nouveau projet de nivellement de la place.

L'entreprise ERDF a été contactée début octobre pour réaliser les travaux modificatifs sur ce réseau.

Malgré plusieurs relances (de la Maîtrise d'Ouvrage et de la Maîtrise d'Œuvre), des convocations aux réunions de chantier et un rappel régulier de l'urgence auprès d'ERDF, les travaux n'ont pas été réalisés dans les délais exigés pour permettre la continuité des travaux du LOT 'Terrassement/VRD' (terrassement et fond de forme).

L'entreprise ERDF ne s'est manifestée qu'à la mi-novembre 2013 pour programmer une réalisation des travaux d'approfondissement du 18 au 22 novembre 2013. L'entreprise du

LOT 1 n'ayant pas d'autres travaux de terrassement fond de forme à réaliser à ce moment-là, un arrêt de chantier a dû être prononcé pour la semaine du 18 au 22 novembre 2013. L'entreprise ERDF s'est engagée à réaliser les travaux sous 1 semaine pour limiter l'arrêt de chantier, ce qu'elle a fait.

Le montant journalier est de 8 779,21 € HT/j, soit pour 5 jours : 44 396,05 € HT

Le total du poste correspondant aux arrêts de chantier est donc de **65 483,19 € HT**

Travaux

1 – Balisettes pour empêcher le stationnement sur trottoir

Il a été demandé à l'entreprise de prévoir la fourniture et mise en place de balisettes au niveau du trottoir côté impair de la rue des Faures pour éviter le stationnement des véhicules se garant 'à cheval' sur la voie et le trottoir (véhicules gênant la circulation et les services de secours qui demandent que soit garantie une voie de 4 mètres).

Le montant relatif à la fourniture et à la pose de ces ouvrages est de **2 850,00 € HT**.

2 - Changement du module d'élasticité de la couche de base prévu au Marché

Des prestations prévues au marché doivent être modifiées pour répondre aux demandes de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

En effet, lors des différents échanges techniques avec la Communauté Urbaine de Bordeaux, au sujet de la pose des pavés sur mortier béton élastomère, étant donné la grande différence de module d'élasticité entre la couche de base prévue au Marché et le mortier il a été retenu d'adapter le module d'élasticité de la couche de base en fonction de la différence de trafic (et donc de sollicitations) entre la voirie et la place dédiée au Marché.

Montant des travaux : **249 000 € HT**

3 - Travaux de raccordement avec les rues existantes

Les travaux de raccordement entre le projet d'aménagement de l'espace Saint-Michel et les rues Saint-François, Dasvin, Despaux, Menuts, Permentade, Sanche de Pomiers, Traversanne, Saumenude, Planterose des 2 côtés, de la Fusterie, Carpenteyre ne sont pas prévus au Marché de l'entreprise. Ces interventions sont pourtant indispensables à la garantie d'un nivellement cohérent.

Les travaux comprendront :

- La démolition des revêtements de surface existant voirie, trottoir ;
- La dépose et évacuation des bordures de trottoir ;
- Le décaissement et le reprofilage de la voie et du trottoir en Grave Non Traitée ;
- Le compactage ;
- La fourniture et mise en œuvre manuelle de béton bitumineux 0/6.

Montant des travaux : **25 200 € HT**

Le marché doit donc être modifié en conséquence :

	Montant en € HT
Montant de base	3 198 215,37
Montant du présent avenant	342 533,19
Nouveau montant marché	3 540 748,56

Lot 02 – Fourniture et pose pierre et pose mobiliers urbains

- Marché n°2013-191 – Société COLAS

1 - Travaux de raccordement avec les rues existantes :

Les travaux de raccordement entre le projet d'aménagement de l'espace Saint-Michel et les rues Saint-François, Dasvin, Despaux, Menuts, Permentade, Sanche de Pomiers, Traversanne, Saumenude, Planterose des 2 côtés, de la Fusterie, Carpenteyre n'ont pas été prévus au Marché de l'entreprise, bien qu'ils soient là encore indispensables.

Les travaux comprendront :

- La repose des bordures et leur adaptation au nouveau profil de la rue (\neq pente) ;
- La mise à niveau des émergences existantes sur les trottoirs (PTT, eau, gaz, etc.).

Montant des travaux : **38 546,20 € HT**

2 - Aménagement bordure tri sélectif enterré :

Place Meynard et rue Camille Sauvageau, les émergences du tri sélectif doivent être mises à niveau pour permettre leur utilisation par tous les usagers de l'espace public. En effet, les implantations des bacs enterrés ont du être modifiées suite à l'existence de réseaux non répertoriés. L'espace Saint-Michel ayant une importante pente générale allant vers les quais, il a été décidé de mettre en place une bordure en périphérie de ces éléments pour compenser les différences de niveau et faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Montant des travaux : **14 127,92 € HT**

Le marché doit donc être modifié en conséquence :

	Montant en € HT
Montant de base	6 835 118,45
Montant du présent avenant	52 674,12
Nouveau montant marché	6 887 792,57

Lot 05 – Fourniture de mobiliers urbains

Marché n° 2013-194 – Société Proville

La grille amovible pour l'avaloir de chacune des fontaines à boire n'était pas comprise dans le prix unitaire de la fontaine et elle est indispensable.

Il faut donc la commander en complément de l'appareillage. Son coût unitaire est de **424 € HT**.

Le marché doit donc être modifié en conséquence :

	Montant en € HT
Pour rappel Montant minimum marché à bons de commande	303 363,00
Prix nouveau à intégrer au bordereau de prix: Grille en inox pour avaloir fontaine fonte	424,00

Lot 06 – Fourniture de fontes de voirie

Marché n° 2013-195 – Société Bernard Pagès

Lors des études d'exécution et de la mise au point de la réalisation du projet avec les concessionnaires, des éléments complémentaires en sol sont nécessaires à l'aménagement de l'espace Saint-Michel. .

Cela implique des prix nouveaux pour chacun de ces ouvrages à installer.

Le marché doit donc être modifié en conséquence :

	Montant en € HT
Pour rappel Montant minimum marché à bons de commande	362 189,00
Prix nouveaux Les éléments suivants sont constitués du cadre et du tampon fonte :	
▪ Regard rectangulaire type LOT C 250	68,00
▪ Regard rectangulaire type K2C D400	1 471,00
▪ Grille caniveau pour récupération des eaux pluviales 842 x 282 400 KN	279,00

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Grille caniveau pour récupération des eaux pluviales 1665X287 400 KN 	842,00
<p>Prix nouveaux</p> <p>Les éléments suivants sont constitués du cadre, du tampon pour recevoir le pavage et du dispositif d'assistance (vérin mécanique).</p>	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Regard rectangulaire L5C D400 (contrôle d'accès) 	5 950,00
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Regard rectangulaire L1C D400 (contrôle d'accès) 	1 175,00
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Regard rectangulaire L2C D400 (contrôle d'accès) 	2 082,00
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Regard à paver 600 x 600 D400 (regard EP) 	1 062,00

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, après avis de la Commission d'Appel d'Offres, à signer les avenants précités correspondants aux marchés en application de l'Art. 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, fonction 824 – compte 2318

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 24 février 2014

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Michel GAUTE